



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1726
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Crédit brut de 3 300 000 francs, complémentaire au crédit de 9 366 000 francs voté le 9 juin 2021 (PR-1397), destiné à l'indemnisation des commerces de la rue de Carouge subissant un préjudice du fait des travaux sur la voie publique. Dont à déduire des recettes totales de 1,3 million de francs (subvention d'investissement de 1 million de francs des TPG et de 0,3 million de francs des SIG) (PR-1726)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 79 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit de 9 366 000 francs voté le 9 juin 2021 (PR-1397), pour un montant brut de 3 300 000 francs, destiné à l'indemnisation des commerces de la rue de Carouge subissant un préjudice du fait des travaux sur la voie publique, dont à déduire des recettes totales de 1,3 million de francs (subvention d'investissement en provenance des TPG (1 million de francs) et des SIG (0,3 million de francs)).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit ouvert (PR-1397) du 9 juin 2021.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Christian Zaugg

Le Président:

Ahmed Jama